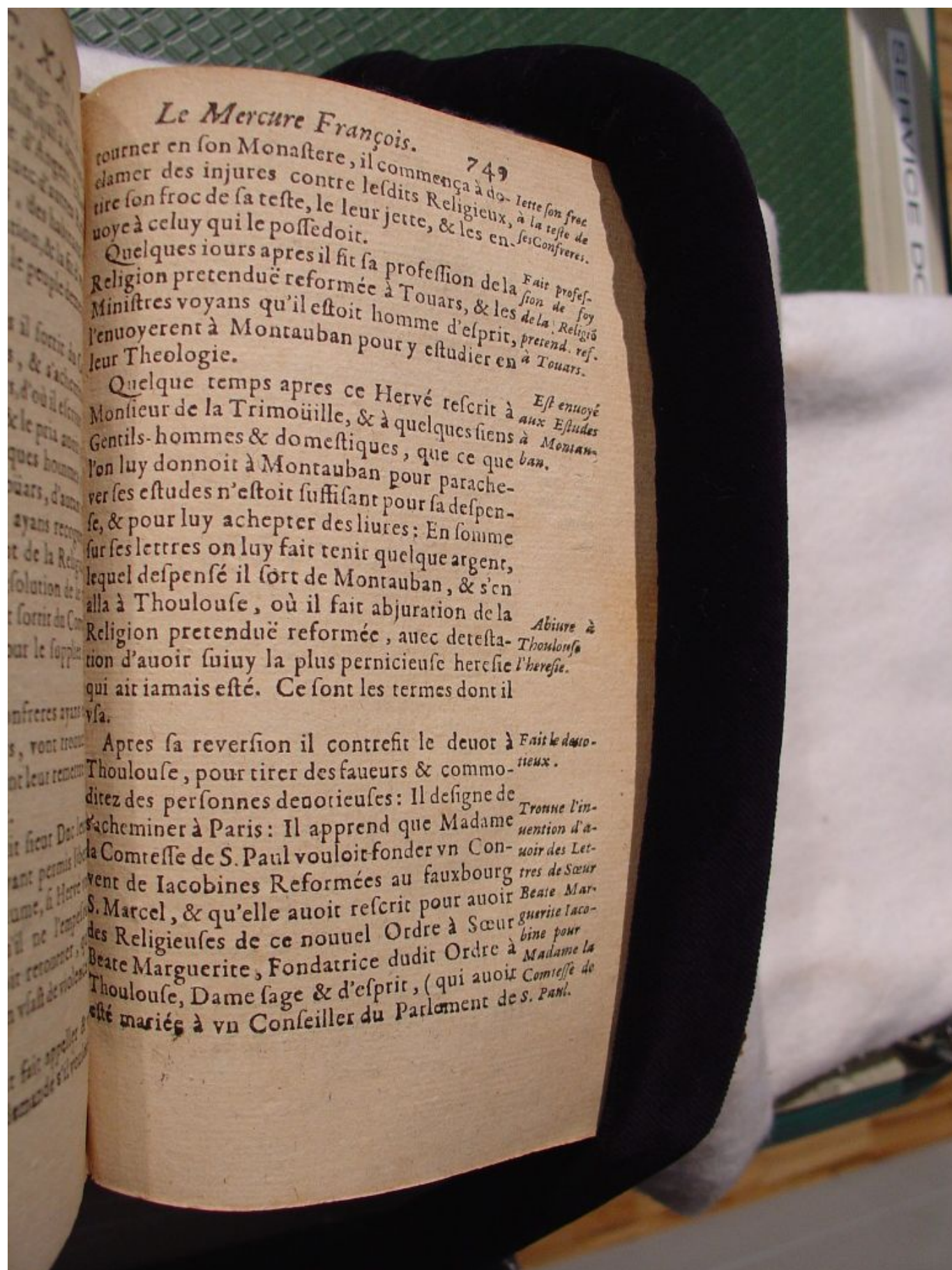
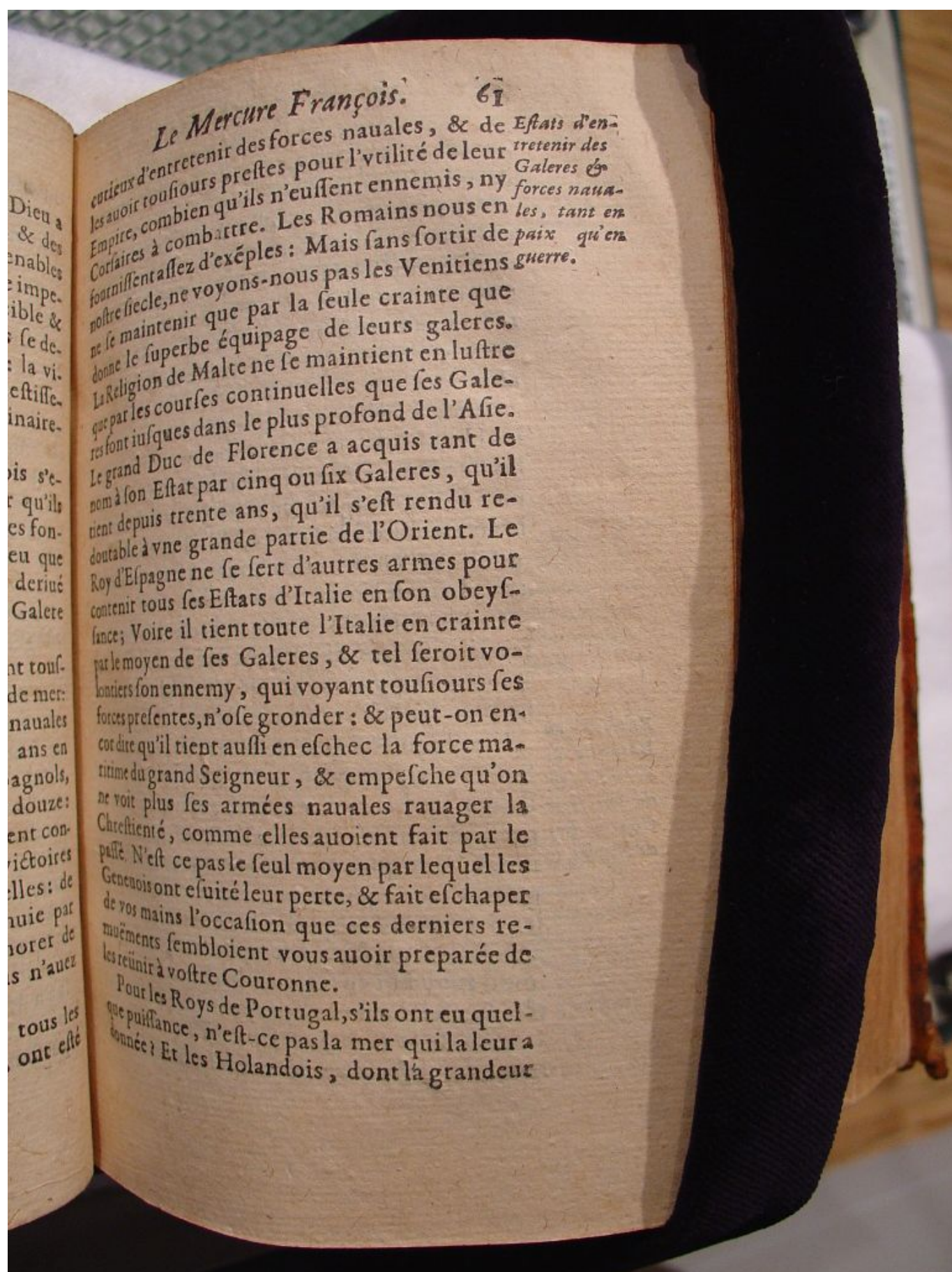


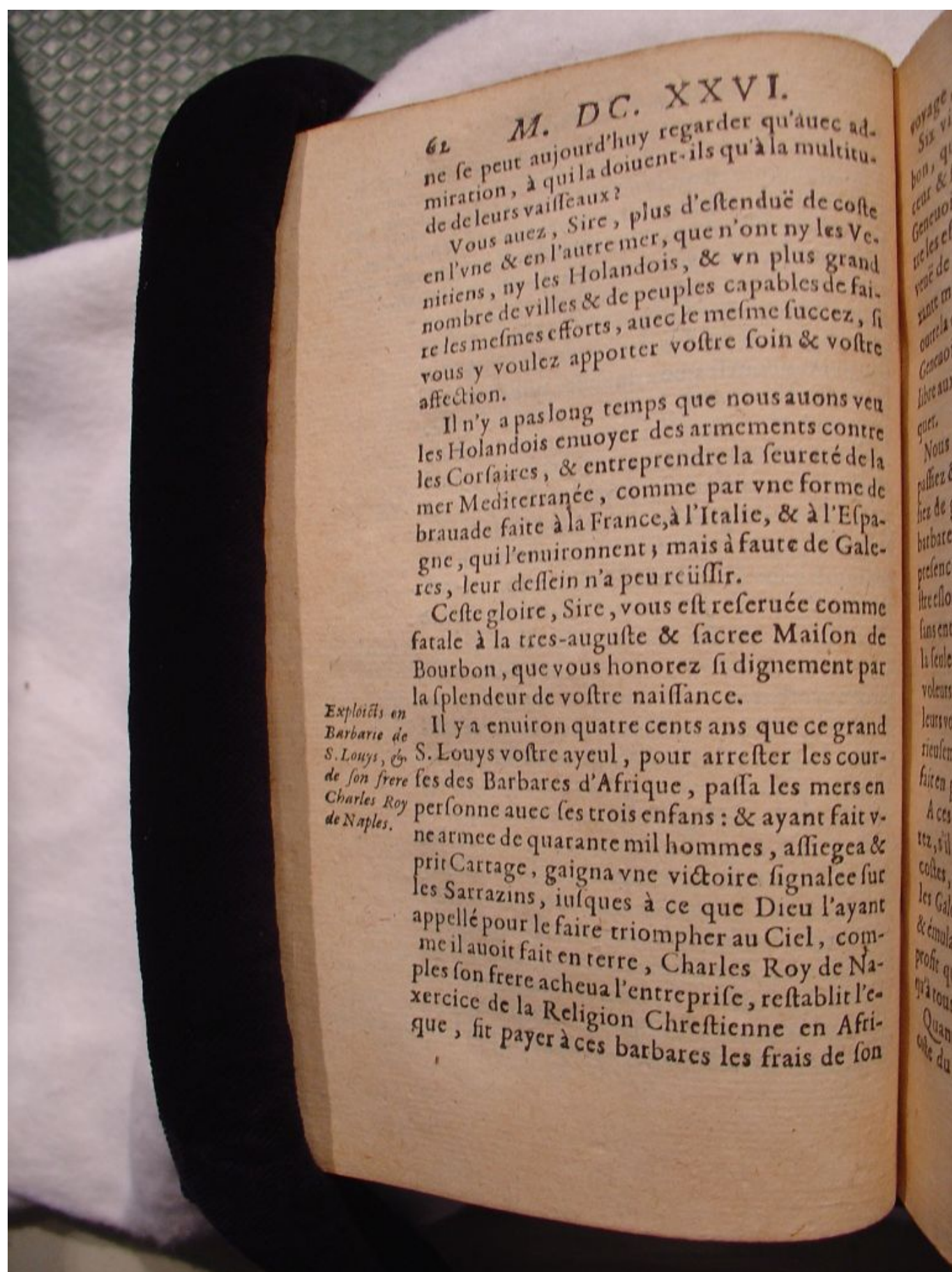
1626_749.jpg



1626_061.jpg



1626_062.jpg



62 M. DC. XXVI.

ne se peut aujourd'huy regarder qu'avec admiration, à qui la doiuent-ils qu'à la multitude de leurs vaisseaux?

Vous avez, Sire, plus d'estenduë de coste en l'une & en l'autre mer, que n'ont ny les Venitiens, ny les Holandois, & vn plus grand nombre de villes & de peuples capables de faire les mesmes efforts, avec le mesme succez, si vous y voulez apporter vostre soin & vostre affection.

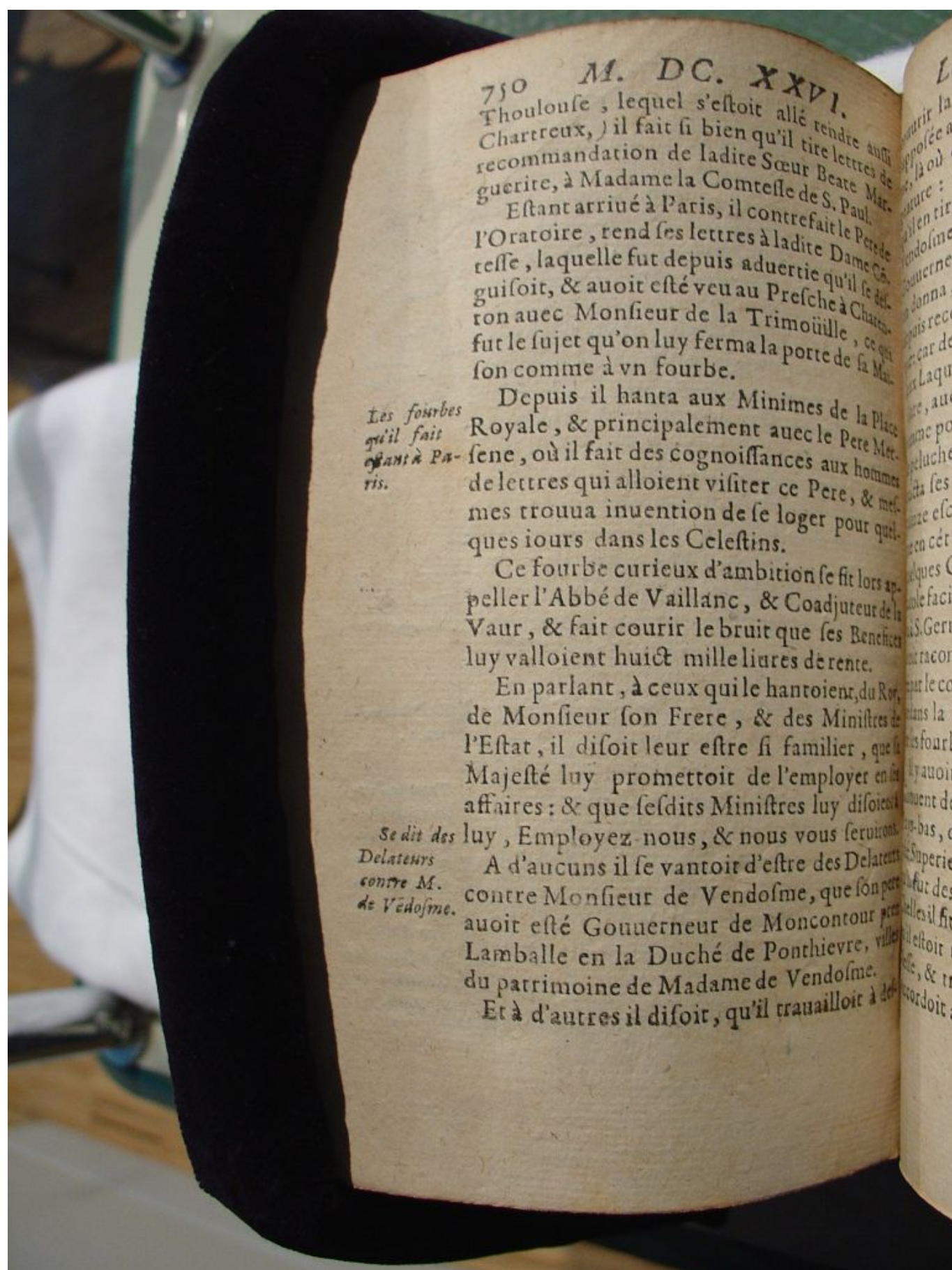
Il n'y a pas long temps que nous auons veu les Holandois enuoyer des armemens contre les Corsaires, & entreprendre la seureté de la mer Mediterranée, comme par vne forme de brauade faite à la France, à l'Italie, & à l'Espagne, qui l'environnent; mais à faute de Galeres, leur dessein n'a peu reüssir.

Ceste gloire, Sire, vous est reseruée comme fatale à la tres-auguste & sacree Maison de Bourbon, que vous honorez si dignement par la splendeur de vostre naissance.

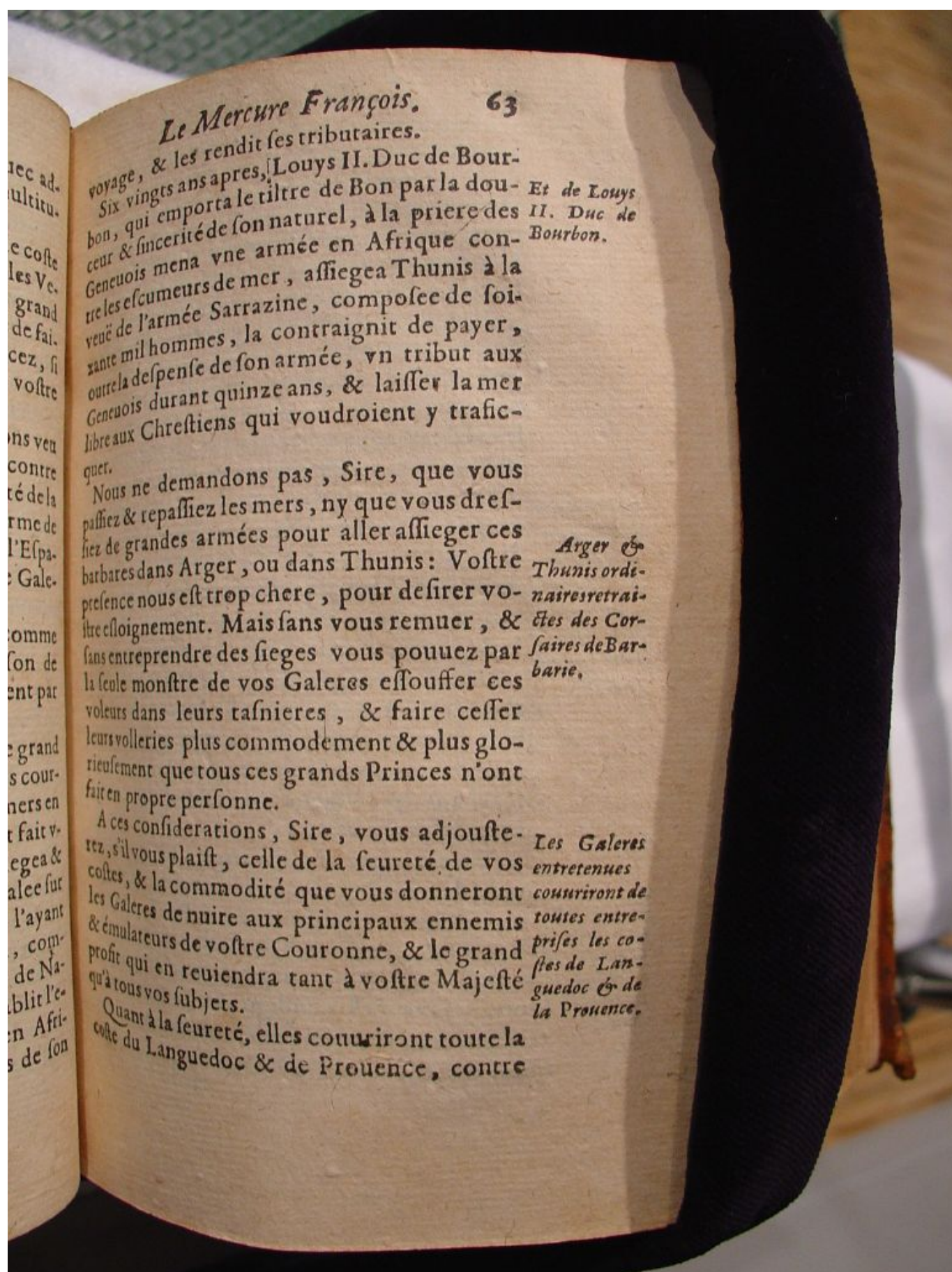
*Exploits en
Barbarie de
S. Louys, &
de son frere
Charles Roy
de Naples.*

Il y a enuiron quatre cents ans que ce grand S. Louys vostre ayeul, pour arrester les courses des Barbares d'Afrique, passa les mers en personne avec ses trois enfans: & ayant fait vne armee de quarante mil hommes, assiegea & prit Cartage, gaigna vne victoire signalee sur les Sarrazins, iusques à ce que Dieu l'ayant appelé pour le faire triompher au Ciel, comme il auoit fait en terre, Charles Roy de Naples son frere acheua l'entreprise, restablit l'exercice de la Religion Chrestienne en Afrique, fit payer à ces barbares les frais de son

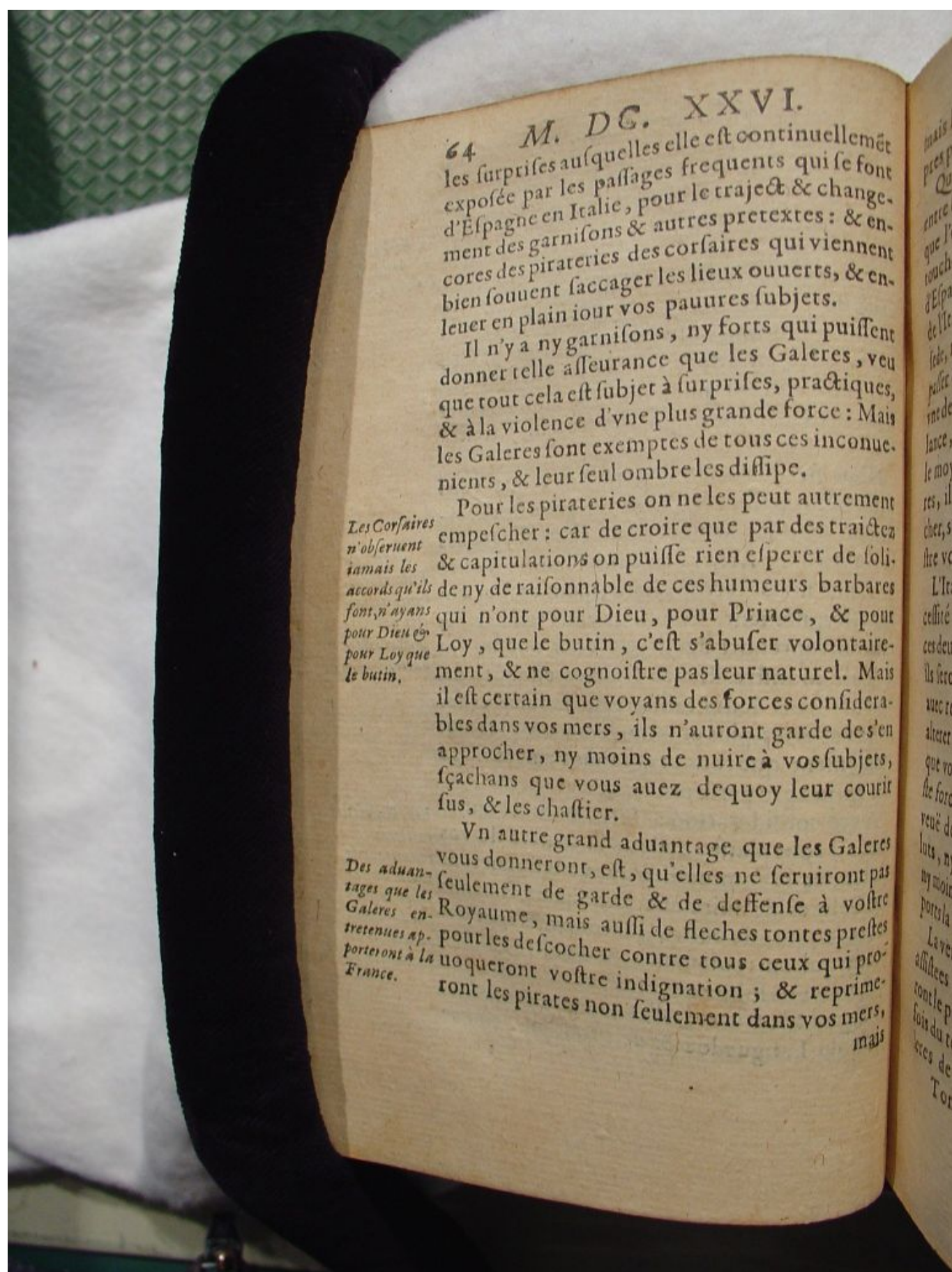
1626_750.jpg



1626_063.jpg



1626_064.jpg



64 M. DC. XXVI.

les surprises auxquelles elle est continuellement exposée par les passages fréquents qui se font d'Espagne en Italie, pour le trajet & changement des garnisons & autres pretextes : & encores des pirateries des corsaires qui viennent bien souvent saccager les lieux ouverts, & enlever en plain iour vos pauvres sujets.

Il n'y a ny garnisons, ny forts qui puissent donner telle assurance que les Galeres, veu que tout cela est sujet à surprises, pratiques, & à la violence d'une plus grande force : Mais les Galeres sont exemptes de tous ces inconvenients, & leur seul ombre les dissipe.

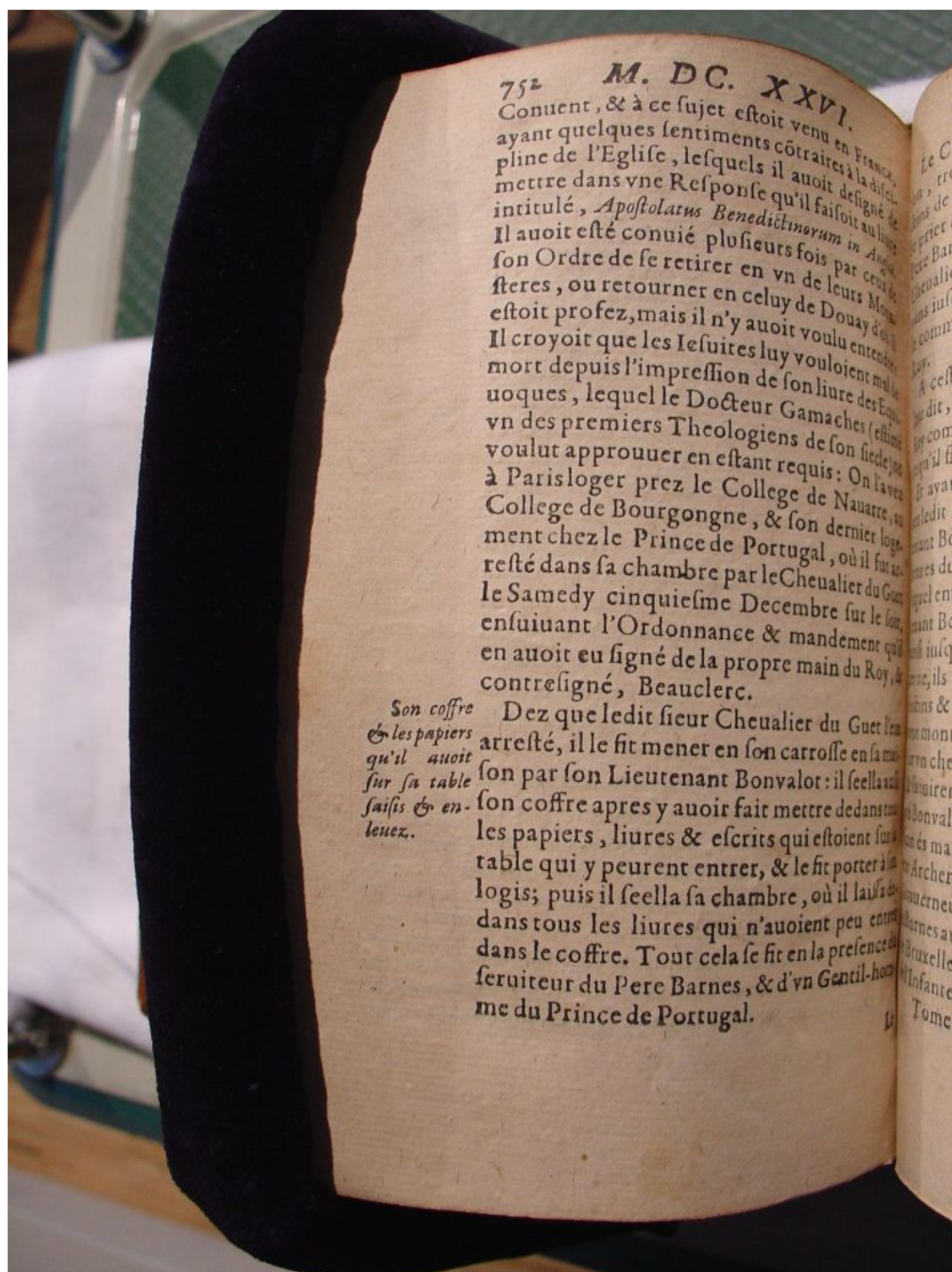
*Les Corsaires
n'observent
jamais les
accords qu'ils
font, n'ayans
pour Dieu &
pour Loy que
le butin.*

Pour les pirateries on ne les peut autrement empêcher : car de croire que par des traittez & capitulations on puisse rien esperer de solide ny de raisonnable de ces humeurs barbares qui n'ont pour Dieu, pour Prince, & pour Loy, que le butin, c'est s'abuser volontairement, & ne cognoistre pas leur naturel. Mais il est certain que voyans des forces considerables dans vos mers, ils n'auront garde de s'en approcher, ny moins de nuire à vos sujets, sçachans que vous avez dequoy leur courir sus, & les chastier.

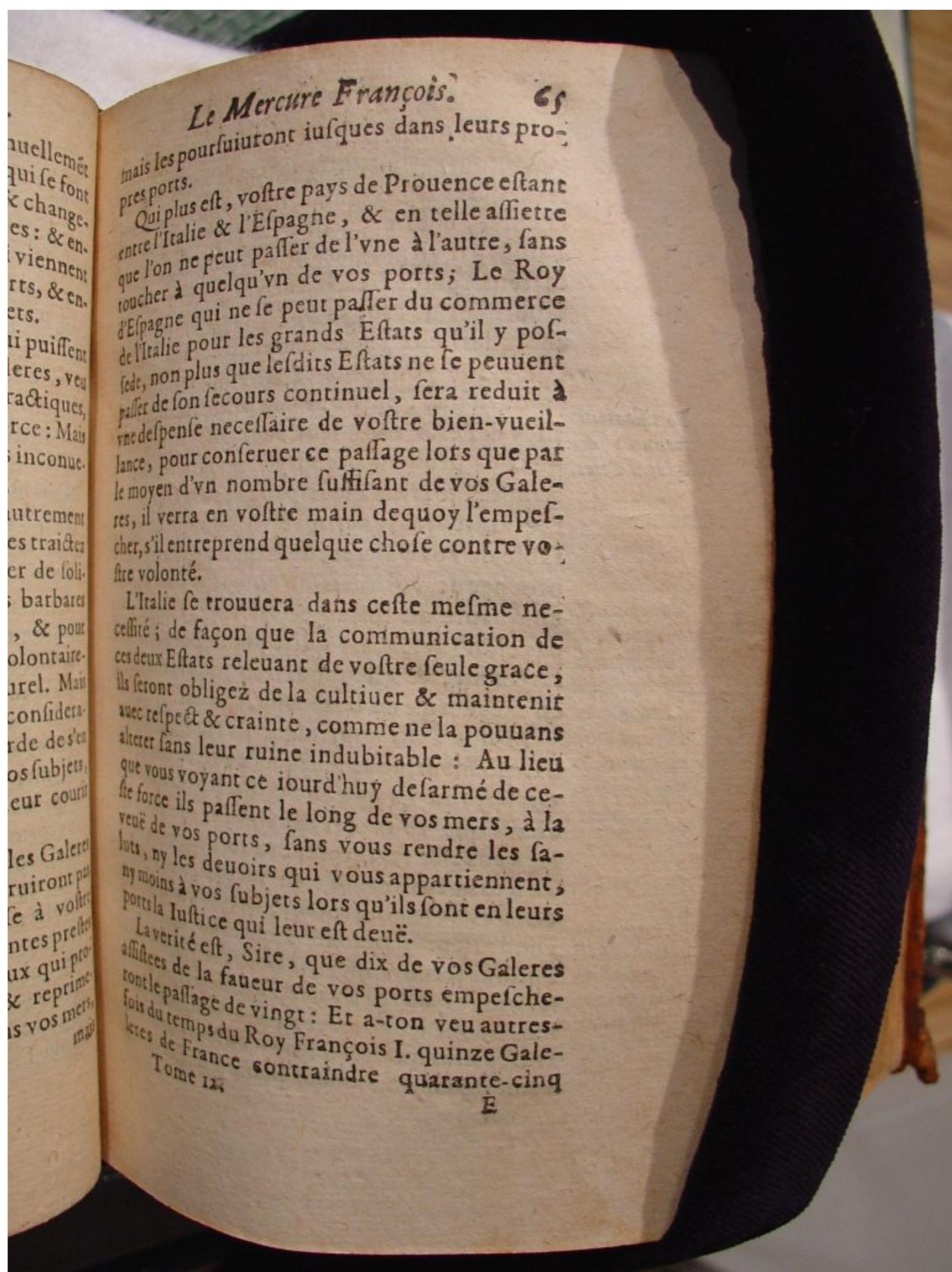
*Des avantages
que les
Galeres en-
tretenues ap-
porteront à la
France.*

Vn autre grand adavantage, que les Galeres vous donneront, est, qu'elles ne serviront pas seulement de garde & de deffense à vostre Royaume, mais aussi de fleches tontes prestes pour les descocher contre tous ceux qui provoqueront vostre indignation ; & reprimeront les pirates non seulement dans vos mers, mais

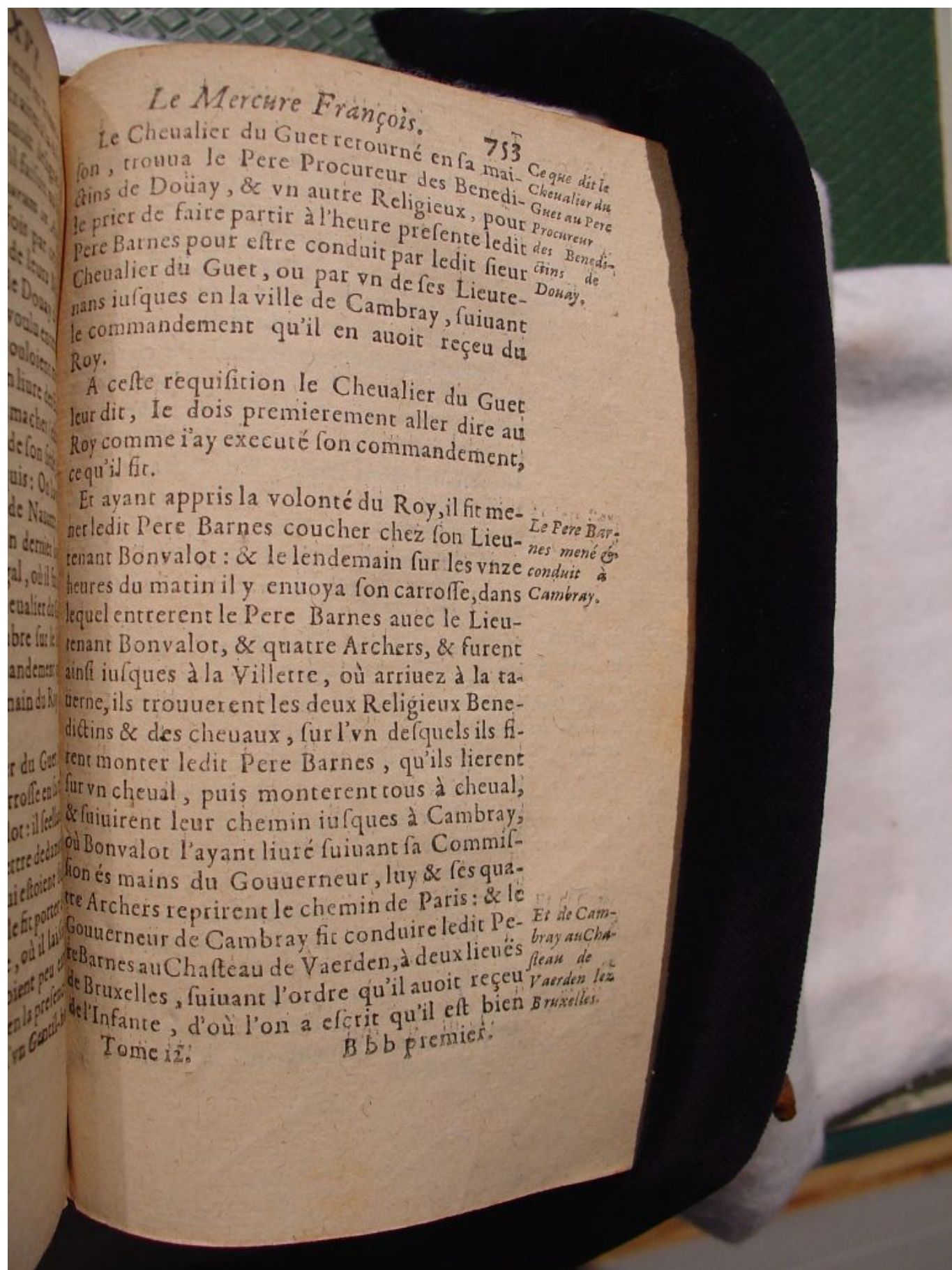
1626_752.jpg



1626_065.jpg



1626_753.jpg



1626_066.jpg

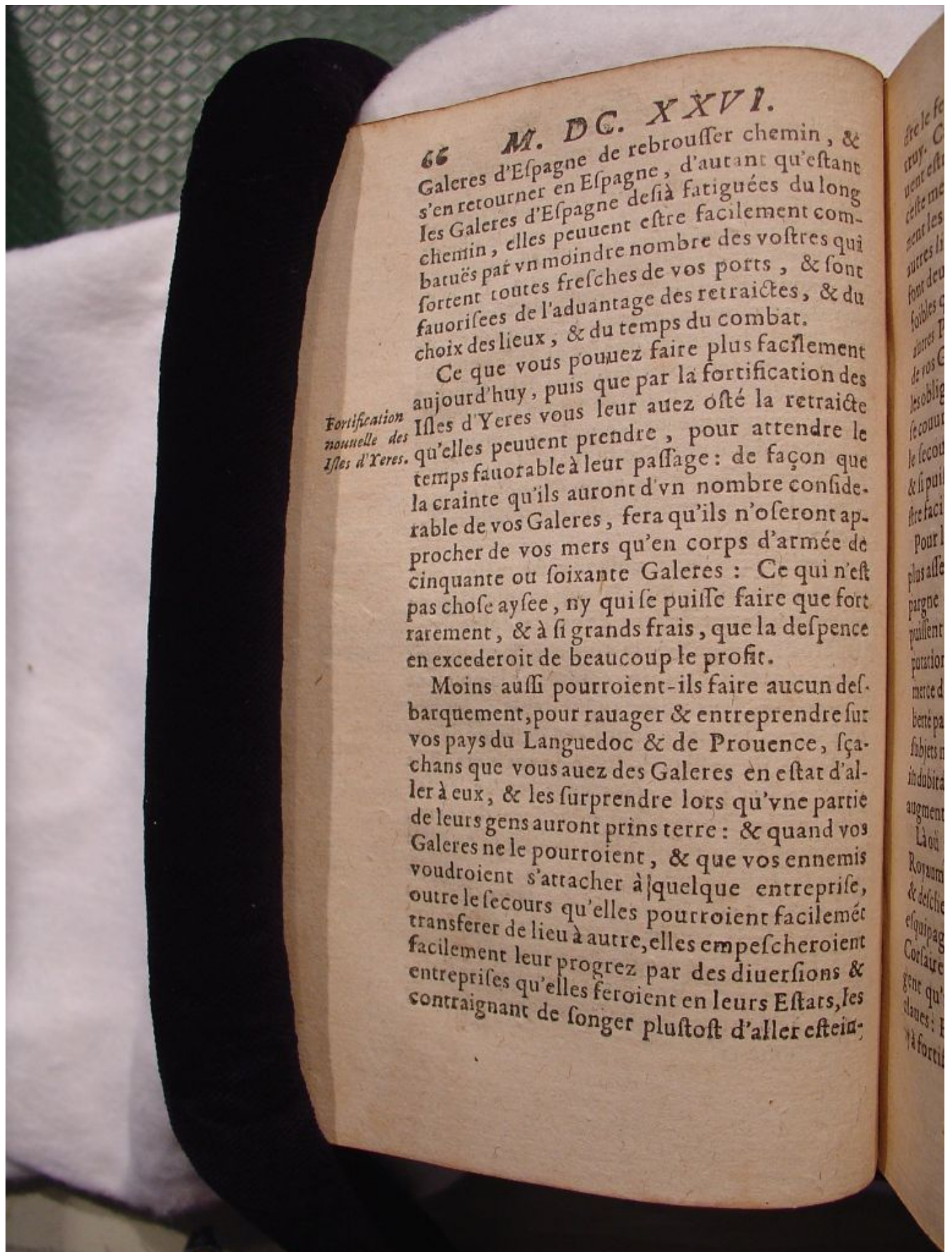


Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan